

*Département du Bas-Rhin
Arrondissement Saverne*

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 mai 2020
sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 11

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, 1^{er} Adjoint - MASSÉ Benoît, 2^{ème} Adjoint - BATT Michel - GEOFFROY Philippe - GERSCHHEIMER Laurence - HOERTH Denis - JOCHMANN Yannick - JUNG Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Convocation du 25 mai 2020

Délibération n° 19-2020

Modalités de convocation et de diffusion des informations et documentations aux Conseillers Municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'envoi des convocations, des pièces justificatives et des comptes rendus du Conseil Municipal par **voie dématérialisée**.
- **VALIDE** la mise en place effective de ce procédé à compter de ce jour.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 20-2020

Indemnités des Adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints avec effet **au 2 juin 2020 et pour la durée du mandat actuel**, comme suit :
 - *7,9 % de l'indice brut 1027*
- **DIT** que les indemnités des deux Adjoints seront versées mensuellement.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 21-2020

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de donner délégation au Maire pour :

2° Fixer à 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 21-2020

Autorisation permanente et générale de recours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** au trésorier de Truchtersheim l'autorisation d'engager toutes les poursuites (mises en demeure, SATD et saisies de tout type...) qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins en vertu de l'ordonnance du Statthalter impérial du 26 mai 1905 et l'ordonnance du 5 mai 1906 portant instruction sur l'application par les perceptions du règlement des poursuites du 26 mai 1905.
- **PRÉCISE QUE** cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de la part du Maire.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 22-2020

Autorisation d'engagement de dépenses à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Et après en avoir délibéré,

Outre les dépenses courantes, dans la limite des inscriptions budgétaires, imputées à l'article 6232 (cérémonies du Nouvel An, du 14 juillet, fêtes et anniversaires des personnes âgées, fête de Noël des enfants, Fête du village, etc.).

- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses exceptionnelles destinées aux personnes (anniversaires, mariages, naissances, départs en retraite, etc.) jusqu'à concurrence de **500,- €**.
- **PRÉCISE** qu'au-delà, une délibération spécifique du Conseil sera nécessaire.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 23-2020

Autorisation au Maire à ester en justice

Et après en avoir délibéré,

- **DONNE** pouvoir au Maire d'ester en justice :
 - En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception où la Commune serait elle-même atraite devant une juridiction pénale.

- En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la Commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion.
 - Dans tous les cas où la Commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le concours d'un Cabinet d'Avocats pour défendre les intérêts de la Commune de Grassendorf.

Le Maire est invité à rendre compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de cette délégation en application de l'article L.2122-23 du CGCT.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 24-2020

Documents d'urbanisme : délégation de signature à un membre du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** M. Michel BATT, Conseiller Municipal de la Commune de Grassendorf, pour signer tout document d'urbanisme lorsque le Maire en fait personnellement la demande ou lorsqu'il est intéressé au projet.
- **PRÉCISE** que cette délégation prendra effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat actuel.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 25-2020

Désignation du Correspondant Défense

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

- **DÉCIDE** de reconduire M. Benoît MASSÉ, Conseiller Municipal, dans ses fonctions de correspondant « défense » au sein de la Commune de Grassendorf.
- **DÉCIDE** de nommer en tant que suppléant, M. Philippe GEOFFROY, Conseiller Municipal, en cas d'absence du Correspondant Défense.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 26-2020

5. Institutions et vie politique

5.3 Désignation de représentants

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, après discussion :

- **FIXE** la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président :

M. Bernard INGWILLER

Membres titulaires :

- M. Benoît JUNG
- M. Philippe GEOFFROY
- M. Benoît MASSÉ

Membres suppléants :

- Mme Annie SCHAEFFER
- M. Yannick JOCHMANN
- Mme SZYMANSKI Marie-Jeanne

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 27-2020

Constitution de la Commission de Contrôle des listes électorales : désignation de deux membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** Madame Annie SCHAEFFER en tant que membre **titulaire**.
- **DÉSIGNE** Mme Laurence GERSCHHEIMER en tant que membre **suppléant**.
- **NOTIFIE** cette décision à la Préfecture du Bas-Rhin.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 28-2020

Promesse de vente de la maison « Houdé » Commune / MASSÉ-FEGER

M. Benoît MASSÉ a quitté la salle pour ce point

Et après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la promesse de vente, établie par l'étude notariale Christophe FAESSEL et Nathalie ERNEWEIN-WACKERMANN, de la maison située 7 rue des Vergers 67350 GRASSENDORF cadastrée section 10 n° 515/160, d'une contenance de 4,30 ares au prix de 140 000 € au bénéfice de Monsieur Benoît MASSÉ, Monsieur Pierre FEGER et Madame Mireille FEGER née MASSÉ.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette promesse de vente.
- **CHARGE** l'étude notariale Christophe FAESSEL et Nathalie ERNEWEIN-WACKERMANN sise 10 Marché aux Poissons 67500 HAGUENAU de la rédaction de l'acte de vente définitif.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente.
- **RAPPELLE** que la Commune prendra en charge les frais du Notaire

(Approuvé à l'unanimité des membres présents)

Délibération n° 29-2020

Viabilisation de la voirie des terrains de construction anciennement HOUDÉ

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** de poursuivre les études avec le **Bureau d'Etudes MEYER Ingénierie d'Infrastructure** (M2i) sis 24 rue des Chasseurs à Wingersheim les Quatre Bans.
- **PREND ACTE** que le montant des missions restantes s'élève à **6 200 € HT.**
- **AUTORISE** le Maire à lancer les consultations au niveau de tout corps de métier pour la mise en place de la voirie des terrains de construction anciennement HOUDÉ.
- **AUTORISE** le Maire à déposer le Permis d'Aménager correspondant.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 30-2020

Budget 2020 : Décision Modificative n° 1-2020

Et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement :

Article 2128 (autres aménagements de terrains)	+ 30 000 €
Article 21318 (Autres bâtiments publics)	+ 10 000 €
Article 2151 (réseaux de voirie)	+ 100 000 €

Recettes d'investissement :

Article 024	+ 140 000 €
-------------	-------------

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 31-2020

Budget 2020 : Décision Modificative n° 2-2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessous :

Dépenses d'investissement :

Article 2111/041 T33 Terrain de construction de 4,00 ares	6 000,00 €
Article 2111/041 T34 Terrain de construction de 4,14 ares	6 210,00 €
Article 2138/041 B11 Maison d'habitation	140 000,00 €
Article 2138/041 B12 Hall technique	52 192,00 €

Recettes d'investissement :

Article 2115/041 B10 Propriété Houdé	204 402,00 €
--------------------------------------	--------------

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification comptable.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 32-2020

Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions pour **l'année 2020** comme suit :

○ AAPEI Région de Saverne	50 €
○ Amicale Maison de Retraite Schauenburg	100 €
○ Chorale Sainte Cécile Grassendorf	160 €
○ Caritas Alsace - secteur Hochfelden	50 €
○ SOS Amitié Strasbourg	50 €
○ Garde à domicile Saverne	50 €
○ ELA Association européenne contre les leucodystrophies	100 €
○ La Prévention Routière Strasbourg	50 €

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 33-2020

Service Mutualisé de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn : renouvellement des conventions pour la durée du mandat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le renouvellement des conventions suivantes :
 - Mise à disposition du service COMPTABILITÉ
 - Mise à disposition du personnel administratif de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
 - Mise à disposition du service PAIE
- **PRÉCISE** que ces conventions sont d'une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la prochaine échéance municipale en 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes et tout autre document administratif et comptable relatif à cette décision.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 34-2020

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn : intérêt communautaire pour le déploiement du FTTH sur le territoire

Et après avoir fait lecture de la nouvelle rédaction des statuts,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sous la rubrique « compétences obligatoires » et rédigée ainsi :

A - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1/ Aménagement de l'espace

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; **établir et exploiter sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communications téléphoniques (dont le THD, la fibre optique, FTTH...).**

- **NOTIFIE** cette décision ainsi que la nouvelle rédaction des statuts annexée à la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et au Préfet pour suite à donner.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme

Le Maire :
Bernard INGWILLER